

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE THIERACHE  
DU 7 DECEMBRE 2022

Date de convocation : Mardi 29 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres votant : 9

**Présents avec voix délibératives :** M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Christelle MAES, M. Laurent MARLOT et M. Jean-Pierre PREVOT.

**Étaient représentés :** M. Vincent LAMOUREUX par M. Eric DONNAY et Mme Katie LEFEVRE par Mme Michèle DEGARDIN.

**Excusés avec voix délibératives :** M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Patrick FEUILLET, M. Vincent LAMOUREUX, M. Jean-François PAGNON, M. Gilles QUEILLE, M. Jean-Jacques THOMAS et M. Thierry VERDAVAINE.

**Présents :** M. Richard BARON, Mme Estelle CALLAY, Mme Margaux CARPENTIER, Mme Virginie FLEURY, Mme Alice GRAVET, Mme Laurence HIRSCH, Mme Murielle MOREL, M. Tan QUAN et Mme Julia WYMAN.

**Absents excusés :** M. Xavier BERTRAND, M. Xavier BOULANDE, Mme Marinella BRANQUART, M. Jean-Louis BRICOUT, M. Sébastien CARTON, Mme Isabelle CHRETIEN, M. Maurice DEMEAUX, Mme Adeline DUPONT, M. Nicolas FRICOTEUX, M. Bernard GREHANT, M. Willy HUYGHE, Mme Isabelle ITTELET, M. Daniel LEGRAND, M. Jean-Patrice LEJEUNE, Mme Stéphanie LEJEUNE, M. Jean-François MARLOT, M. Benoît READY, Mme Véronique TRAMUT, Mme Odile VALLIET, Mme Sabine VARAGO et M. Guy WAUTHIER.

**Secrétaire de séance :** Mme Christelle MAES.

Le quorum étant atteint, la séance du comité syndical peut débuter. Le Président remercie les membres présents. Le compte-rendu de la réunion du comité syndical du 12 octobre 2022 n'appelle aucune remarque de l'assemblée ; il est donc adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Président salue la mémoire de Monsieur Joël NOISETTE, maire d'Etreux. Il souhaite la bienvenue à Mme Murielle MOREL nouvellement élue à la présidence du Conseil de développement de Thiérache. Enfin, il remercie la présence des représentants de l'agence « Les mots qui manquent » et de Richard BARON, photographe pour la présentation à suivre sur le projet « La Thiérache, terre de tournages ».

Le Président rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

- Communications préalables
- Présentation du projet de valorisation des sites emblématiques de Thiérache « La Thiérache, terre de tournages » ;
- Organisation du service habitat ;
- Favoriser l'accès de tous à une alimentation saine et de qualité : création d'un poste de chargé de mission « animation et coordination du programme Bien Manger en Thiérache » ;

- Reconduction du poste d'animateur du programme LEADER pour la période 2023/2027 ;
- Fixation du temps de travail ;
- Questions diverses.

#### COMMUNICATIONS PREALABLES DU PRESIDENT

#### **Dépôt de la candidature LEADER auprès des services de la Région le 30/10/2022**

Le 14 décembre prochain se déroulera le dernier Comité LEADER pour finaliser la programmation des dossiers sur la période 2014/2022 sous la présidence de Michel LANDERIEUX, le Président étant empêché à cette date. A saluer une consommation totale de l'enveloppe financière accordée à hauteur de 1,9 million d'euros.

Le PETR du Pays de Thiérache a souhaité poursuivre cette dynamique en répondant à l'AMI LEADER et déposé à ce titre un dossier de candidature le 30 octobre dernier auprès des services de la Région Hauts-de-France. La réponse donnée à cette candidature est attendue courant avril 2023 avec le montant de la subvention allouée (entre 1 million et 1,5 million) pour la programmation 2023/2027.

#### **Intervention lors du salon des maires sur invitation du CEREMA pour témoigner du partenariat engagé notamment lors de la prise de compétence mobilité**

Le PETR, devenu autorité organisatrice de la mobilité, a été invité, lors du salon des maires de France, par le CEREMA Hauts-de-France à intervenir pour l'aide apportée par le CEREMA dans le cadre de la prise de compétence mobilité et les enjeux de celle-ci pour le territoire.

#### **Réunion de la commission mixte paritaire Pays/Conseil de développement le 5 décembre 2022**

La commission du Conseil de développement s'est déroulée au lycée professionnel Dolto à Guise. Le PETR et le conseil de développement poursuivent des échanges constructifs.

#### **Mise en œuvre de la démarche d'accompagnement des collectivités dans le processus de transition écologique dans le cadre de la convention d'objectifs territoriale (COT) signée avec l'ADEME**

Contrat signé avec l'ADEME qui engage les 4 Communautés de communes pour engager un travail sur la transition écologique, énergétique avec un état des lieux et des objectifs réalisables à atteindre pour obtenir les financements de l'ADEME. Dans toutes les politiques publiques, le sujet de la transition écologique est abordé.

#### **Départ de Sabine VARAGO le 13 janvier 2023 : recrutement d'un.e successeur en cours**

4 candidatures aux profils intéressants, avec des personnes qui ont de l'ambition et de l'intérêt pour le développement du tourisme en Thiérache et qui connaissent le territoire.

#### **Projet d'organisation de concert au sein d'églises fortifiées au printemps 2023**

Lors de la Commission mixte paritaire PETR et Conseil de développement, un projet d'organisation de concerts au sein des 1ères églises fortifiées rénovées de la Thiérache a été évoqué et ce dans la continuité du Festival de musique baroque de Saint-Michel. Le coût de ce projet est estimé à 30 000 € pour lequel une subvention du PETR du pays de Thiérache ou de ses Communautés de communes membres est souhaitée à hauteur de 20 000 €.

Considérant les contraintes budgétaires actuelles auxquelles doivent faire face les collectivités locales de Thiérache, le Président indique qu'il ne semble pas possible d'engager le PETR dans ce type de projet.

### **LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES RAGONDINS**

Pour prévenir des dommages importants causés par des espèces nuisibles comme le ragondin ou le rat musqué et favoriser leur régulation, il est proposé de reconduire l'action à l'échelle du Pays de Thiérache en l'intégrant dans la convention annuelle qui lie les 4 CC et le PETR. La mission sera assurée par un responsable de GIC.

## **VALORISATION DES SITES EMBLEMATIQUES DE THIERACHE AUPRES DES PROFESSIONNELS DE L'AUDIOVISUEL**

### *INFORMATION - ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET*

Les Hauts-de-France accueillent de nombreux tournages de séries, téléfilms et autres formats de fiction. Métropole lilloise, bassin minier, baie de Somme... Les paysages du Nord, du Pas-de-Calais et de Picardie suscitent l'engouement des réalisateurs. La Thiérache souhaite tirer parti de cet engouement : marqué par son histoire industrielle et la richesse de ses patrimoines naturels et paysagers, l'identité du territoire reste pourtant peu connue - voire méconnue - de sa population, des territoires voisins et hors de ses frontières.

Dès le début d'année 2022 et après attribution de crédits complémentaires au titre de la période de transition du PDR FEADER Picardie 2014-2022, le PETR a engagé des réflexions autour d'un projet de valorisation de sites emblématiques du territoire à destination des professionnels de l'audiovisuel. Les élus souhaitent ainsi mettre en lumière quelques sites du territoire propices aux tournages de cinéma, de séries TV ou autre format. L'objectif du projet est de rendre visible l'offre disponible et de rendre compte du potentiel du territoire via le déploiement d'une communication digitale pertinente.

Dans ce cadre, le PETR a sollicité trois prestataires : Les Mots Qui Manquent, une agence de communication, l'agence LIGHTMOTIV et une graphiste.

1. Les Mots Qui Manquent est en charge de réaliser une identité de marque (logo du projet et déclinaison sur supports dédiés), un site web et une captation drone de lieux phares du territoire.
2. Richard Baron, photographe de l'agence LIGHTMOTIV, réalise des prises de vue de lieux et monuments emblématiques du territoire au fil des saisons. 3 sessions photos sont prévues.
3. La graphiste a réalisé une plaquette d'information web et print destinée aux professionnels de l'audiovisuel qui recense les atouts les plus remarquables du Pays de Thiérache. Un journaliste de l'agence LIGHTMOTIV a également été sollicité pour la rédaction de cette plaquette.

Le Président rappelle l'origine de ce projet suite à un déplacement au congrès des Pays à Dijon avec une intervention du Pays Pyrénées Méditerranée. Ayant des tournages effectués sur notre territoire au Familistère de Guise ou à l'Abbaye de St Michel, il semblait judicieux de mettre en valeur le patrimoine et les sites emblématiques du territoire auprès des professionnels de l'audiovisuel.

Madame Virginie FLEURY complète et indique que le site internet sera un outil de communication à destination des professionnels de l'audiovisuel. L'agence qui accompagne le PETR travaille afin de définir la charte graphique et le logo. Plusieurs outils de communication pourront agrémenter le site et il est nécessaire d'avoir des visuels de qualité, raison pour laquelle a été missionné un photographe pour la réalisation d'un reportage photos du territoire et ainsi le démarquer des autres régions. A cela s'ajoute le travail d'une agence de communication pour la réalisation d'une plaquette d'information du projet qui sera adressée à des sociétés de production et les inviter à se connecter à ce futur outil.

Mme Christelle MAES se demande si les photos seront exclusives à ce projet. Mme Virginie FLEURY précise que cette photothèque sera partagée. L'objectif n'est pas de les conserver uniquement pour le PETR, le but étant de les valoriser au maximum.

Intervention de l'agence « Les mots qui manquent » pour une présentation du projet de site internet dédié aux professionnels de l'audiovisuel et de Richard BARON, photographe pour une présentation de sa mission photos sur le territoire de la Thiérache. [Cf. document en annexe]

Commentaires et remarques :

Diapositive n°5 : Le terme « perte de sens » soulève des interrogations de la part du Président et Mme Christelle MAES. L'interprétation perçue par l'agence est que la population part vers d'autres régions, d'une baisse démographique, d'un pouvoir d'attractivité plus faible que les autres régions. Le Président nuance ce ressenti avec une tendance qui tend à s'inverser. Il y a de plus en plus d'articles positifs de notre territoire. Pour exemple, dans le cadre du PAT, le PETR est sollicité par le ministère de l'agriculture pour présenter les actions du PAT Thiérache à destination d'une délégation suisse.

Diapositive n°7 : Madame Murielle MOREL s'interroge sur ce que l'on entend par filière cinéma. Il s'agit de tournages ponctuels ou mieux l'installation de studios. Pour information, le lycée Henri MARTIN à St Quentin dispose d'une section BTS audiovisuel.

## ORGANISATION DU SERVICE HABITAT

Depuis plusieurs années, le Pays de Thiérache assure l'animation de Programme d'Intérêt Général afin d'accompagner les propriétaires occupants et bailleurs dans leurs projets d'amélioration de l'habitat, qu'il s'agisse de travaux de lutte contre l'insalubrité, l'indignité, la précarité énergétique ou d'adaptation du logement aux situations de perte d'autonomie.

En complément de ce programme, les élus du Pays de Thiérache ont souhaité accentuer les efforts de rénovation des logements avec la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'échelle de 6 communes de Thiérache : Hirson, La Capelle, Montcornet, Rozoy-sur-Serre, Saint-Michel et Vervins. Cette opération permet de cibler des secteurs d'intervention prioritaires tout en bonifiant les aides financières de soutien aux projets de travaux.

A coté de ces dispositifs à destination de l'habitat privé, le Pays de Thiérache étudie la mise en place d'un service de conseil en énergie partagé au profit des collectivités territoriales pour les accompagner dans la rénovation de leur patrimoine bâti.

Pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces outils, le Pays de Thiérache s'appuie sur un pôle habitat & patrimoine composé de 4 personnes, à savoir :

- Un responsable de pôle et chef de projet OPAH-RU ;
- Un animateur de l'OPAH-RU multi-sites ;
- Une animatrice du PIG Thiérache ;
- Et un chargé d'étude pour la rénovation énergétique du patrimoine public.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a validé le recrutement d'un.e animateur.trice/gestionnaire de l'OPAH-RU multi-sites Thiérache ; indiqué que l'agent retenu devra justifier d'un diplôme de niveau bac +2 dans le domaine du développement durable et/ou de l'administration ainsi que d'une forte sensibilité pour le sujet de l'amélioration de l'habitat ; ajouté que sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à l'indice brut 707 – indice majoré 587 du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ; autorisé le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'animateur/trice de l'OPAH-RU Multisites du PETR du Pays de Thiérache ; sollicité la participation financière de l'Anah à hauteur de 50 % pour financer la mission de gestion, suivi et animation de l'OPAH-RU 2022/2027 et précisé que les crédits correspondants à cet emploi sont inscrits au budget primitif 2022, aux chapitre et articles prévus à cet effet.*

**CREATION D'UN POSTE DE CHARGE.E DE MISSION  
« ANIMATION ET COORDINATION DU PROGRAMME BIEN MANGER EN THIERACHE »**

Depuis 2018, le PETR du Pays de Thiérache est engagé dans un PAT, qui se décline aujourd'hui en 6 axes :

- Axe 1 : Promouvoir et valoriser les produits locaux ;
- Axe 2 : Développer une agriculture durable ;
- Axe 3 : Animer un Réseau pour Eviter le Gaspillage ALimentaire (REGAL) ;
- Axe 4 : Sensibiliser à une consommation locale et durable ;
- Axe 5 : Agir pour l'accès de tous à une alimentation de qualité ;
- Axe 6 : Augmenter la part des produits locaux dans la restauration collective.

Dans le cadre de son axe 5, le PAT a réalisé, en 2021, un diagnostic sur la précarité alimentaire. Celui-ci fait ressortir deux constats principaux :

- La nécessité de fédérer les synergies du territoire pour agir sur la précarité alimentaire ;
- La place importante de l'alimentation dans les situations de précarité constatées sur le territoire.

A partir de ces 1ers éléments, le Pays de Thiérache a poursuivi sa réflexion aux côtés de plusieurs structures de l'action sociale, notamment l'APTAHR, le CCAS d'Hirson, le Secours Catholique, et Tac Tic Animation. Après plusieurs séances de travail partagées, les acteurs estiment que pour renforcer la sécurité alimentaire sur le territoire, il est nécessaire d'apporter de la connaissance sur l'alimentation, la nutrition et d'apprendre aux personnes à avoir une alimentation saine et durable. Pour valoriser l'aspect durable de l'alimentation, un travail avec les producteurs du territoire apparaît indispensable.

En juillet dernier, le PETR du Pays de Thiérache répondait ainsi à l'AMI Précarité alimentaire lancé par le Commissaire à la lutte contre la pauvreté, la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) sur le thème de « l'accès de tous à une alimentation, locale, durable, saine et de qualité. »

Le projet, déposé en partenariat avec certains centres sociaux du territoire, a été validé par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) pour une mise en œuvre à compter de l'année 2023. Cette réponse positive permet le financement à hauteur de 90 % d'un poste d'ingénierie dont les missions consisteront à animer et coordonner le programme « Bien manger en Thiérache ». Le/la chargé(e) de mission aura donc pour but d'accompagner les structures du champ du social du territoire afin de pouvoir fournir des outils à leurs bénéficiaires autour de la nutrition et la santé, ainsi que pouvoir pérenniser les synergies et en développer de nouvelles autour de l'alimentation saine et durable pour lutter contre la précarité alimentaire.

Le coût prévisionnel de ce projet est estimé à 45 000 € sur une année, comprenant des frais salariaux, de matériel et de communication. Présenté dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Accès de tous à une alimentation locale, durable, saine et de qualité », ce projet peut bénéficier d'un financement de la DREETS à hauteur de 90 %, soit 40 000 €.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a indiqué que l'agent devra justifier d'un diplôme de niveau bac +2/3 dans le domaine de la nutrition et/ou de la santé et/ou du développement durable et/ou de l'animation de territoire ; ajouté que sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à l'indice brut 388 du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ; décidé d'adopter la modification du tableau des effectifs comme suit : Filière : Administrative, Emploi : Chargé(e) de mission Animation et Coordination « Bien manger en Thiérache », Cadre d'emplois : rédacteur territorial, Grade : rédacteur territorial, Ancien temps non complet effectif : 0, Nouveau temps non complet effectif : 0, Ancien temps complet effectif : 0, Nouveau temps complet effectif : 1 ; autorisé le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement de chargé(e) de mission Animation et Coordination « Bien manger en Thiérache » et précisé que les crédits correspondants à cet emploi seront inscrits au budget primitif 2023, aux chapitre et articles prévus à cet effet.*

#### RECONDUCTION DU POSTE D'ANIMATEUR DU PROGRAMME LEADER (2023/2027)

Par délibération du 11 juillet 2008, le Comité syndical du Pays de Thiérache a créé un emploi d'animateur LEADER pour assurer la mise en œuvre et le suivi du programme LEADER 2007-2013. Ce poste, ouvert aux agents de catégorie A relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux, peut être pourvu par un agent non titulaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, s'agissant d'une mission particulière et nécessaire au besoin du service.

A l'occasion du comité syndical du 20 janvier 2022, les élus du PETR ont manifesté, auprès du Conseil régional des Hauts-de-France, autorité de gestion pour la mesure LEADER, leur intérêt à reconduire un programme LEADER pour la période 2023-27. Au terme d'un large processus de

concertation, le PETR de Thiérache a validé, par délibération du 12 octobre 2022, la candidature LEADER 2023-27 du territoire.

Afin d'assurer la mise en œuvre du programme LEADER 2023-27, il est proposé de reconduire le poste d'animateur LEADER pour une durée de trois ans renouvelable, selon le cadre d'emploi d'attaché territorial. Les missions proposées à l'animateur sont :

- La diffusion de la stratégie LEADER auprès des acteurs du territoire,
- L'information et l'appui des acteurs du territoire,
- L'appui à l'émergence de projets,
- L'accompagnement des porteurs de projets : montage, suivi et valorisation des projets (dont visite de terrain),
- La communication sur le programme,
- Le lien avec les autres instances du territoire (Conseil de développement, Comité Syndical, Communautés de communes) ainsi qu'avec le service référent (Région Hauts-de-France),
- L'animation de la coopération interterritoriale et transnationale,
- La participation aux réunions du réseau LEADER,
- Le développement de partenariats locaux et européens (dans le cadre de la coopération transnationale),
- L'évaluation du programme,
- L'animation et la coordination des différentes instances de mise en œuvre du programme.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a validé la reconduction du poste d'animateur LEADER sur la base d'un contrat de projet à durée déterminée de trois ans renouvelable ; décidé que la rémunération sera déterminée par référence au 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché territorial – Indice brut : 525 – Indice majoré : 450 – de la Fonction Publique Territoriale et en application de la durée hebdomadaire du temps de travail fixé par la Fonction Publique Territoriale ; autorisé Monsieur le Président à engager les démarches correspondantes, à signer tous les contrats ou documents relatifs à l'exécution de la présente délibération et précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent reconduit dans cet emploi sont inscrits au budget du PETR.*

#### FIXATION DE LA DUREE ANNUELLE DU TEMPS DE TRAVAIL

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a remis en cause la possibilité offerte aux collectivités territoriales d'octroyer des régimes de temps de travail plus favorables, et pose l'obligation de respecter la règle des 1 607 heures annuelles de travail. Les collectivités sont donc tenues d'élaborer un règlement fixant la durée de travail des agents en se conformant à la règle des 1 607 heures annuelles de travail.

Ce règlement doit recevoir un avis favorable du comité technique du Centre de Gestion avant de faire l'objet d'une délibération de la collectivité. Aussi, le Président propose de reprogrammer ce point lors d'un prochain comité syndical une fois les modalités réglementaires respectées.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h41.

**Le Président,**

**Le Secrétaire,**

M. Olivier CAMBRAYE

Mme Christelle MAES

Signature des membres présents

Mme Michèle DEGARDIN

M. Eric DONNAY

M. Patrick DUMON

Mme Bernadette HEDIART

M. Michel LANDERIEUX

M. Laurent MARLOT

M. Jean-Pierre PREVOT